



AVIS ÉMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
AU COURS DE SA SÉANCE DU 17 MAI 2001

concernant

les axes stratégiques pour la Région de Bruxelles-Capitale

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AXES STRATEGIQUES

PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet de plan régional de développement (PRD), le Conseil a estimé utile de définir des pistes d'axes stratégiques pour le développement durable de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces axes stratégiques doivent être considérés comme des vecteurs de développement et distingués des moyens et instruments à mettre en œuvre.

Certaines matières telles l'aménagement du territoire, l'environnement, la mobilité, apparaissent comme des axes transversaux nécessaires pour la réalisation des axes stratégiques.

Il conviendra, au travers de la réalisation des axes stratégiques, de veiller à rencontrer des problématiques essentielles telles l'insertion sociale et la lutte contre la pauvreté.

Le développement de la Région implique par ailleurs un renforcement de sa reconnaissance par l'Etat fédéral, les autres entités fédérées et leurs composantes.

Ainsi, en matière d'aménagement du territoire et de mobilité, et plus spécifiquement dans le cadre de la mise en route du RER, des concertations et collaborations devront être développées entre l'Etat fédéral et les trois régions pour rechercher une solidarité interrégionale justifiée par l'émigration sélective de Bruxelles. Cette émigration entraîne un appauvrissement relatif de la Région et des besoins sociaux accrus. Cette solidarité interrégionale est d'autant plus justifiée que près de la moitié de la valeur ajoutée produite en Région de Bruxelles-Capitale constitue les revenus des navetteurs utilisant la Région sans contribuer directement et de manière proportionnelle aux coûts de fonctionnement qu'ils y occasionnent.

Les performances relativement médiocres de la Région, tant en termes de valeur ajoutée que d'évolution des revenus de ses habitants, imposent de concentrer les efforts sur un nombre limité d'axes stratégiques développés ci-après.

L'absence de choix stratégiques forts a nui jusqu'à présent au bon développement de la Région. Il est évident que leur définition qui s'impose, ne dispense pas la Région d'assurer d'une part le maintien sur son territoire de toute activité économique existante souhaitant s'y maintenir et s'y développer, et d'assurer d'autre part le maintien de sa population. Les politiques économique, fiscale et urbanistique devront à la fois permettre ces maintiens et la réalisation des axes stratégiques.

Dans son projet de Plan Régional, la Région devrait également, dans cette optique, pour chaque site encore disponible ou à réaffecter pour la réalisation de projets d'envergure, déterminer les affectations possibles et souhaitables dans le cadre d'une vision globale de l'aménagement de son territoire.

Chaque grand projet devrait faire l'objet d'une étude montrant d'une part sa cohérence par rapport à une stratégie intégrée et la concurrence interne qu'il est susceptible d'entraîner dans la Région, et examinant d'autre part les localisations alternatives possibles, indépendamment de la propriété foncière.

La Région devra aussi encourager et baliser de nouveaux modes de collaboration entre l'action publique et les initiatives privées par la mise en réseau de tous les acteurs concernés. En particulier, comme dans d'autres capitales, se pose le problème du renforcement de l'articulation entre les pouvoirs publics et l'entrepreneuriat local.

Enfin, la Région devra veiller à favoriser l'insertion des professions libérales et prestataires de services de proximité dans l'ensemble du tissu urbain.

L'ensemble de la démarche proposée nécessite la mise en place d'outils d'évaluation de l'efficacité des mesures prises et d'indicateurs de réussite des axes stratégiques.

AXES STRATEGIQUES

Huit axes majeurs sont à développer :

- *l'amélioration de la perception de la Région ;*
- *l'accroissement de la population et la revitalisation des quartiers ;*
- *le renforcement de la cohésion sociale ;*
- *le renforcement du rôle et de l'attractivité internationaux de la Région de Bruxelles-Capitale ;*
- *le développement des secteurs d'activités disposant d'un potentiel de croissance technologique ;*
- *l'essor économique de la Région au travers d'une meilleure articulation entre recherche et développement économique ;*
- *le renforcement et le développement de l'attractivité et de l'animation commerciales de la Région de Bruxelles-Capitale ;*
- *le développement des secteurs d'activités susceptibles de fournir de l'emploi stable notamment à une main d'œuvre moins scolarisée résidant en Région bruxelloise.*

Note méthodologique

La réalisation de ces axes implique la mise en œuvre de politiques et mesures présentées sous formes de pistes, certaines de celles-ci pouvant concourir à la réalisation de plusieurs axes.

Ces pistes relèvent de quatre niveaux : des orientations générales d'aménagement du territoire, des propositions de localisation, des dispositifs de veille et d'observation en vue de la planification et enfin les moyens et mesures de soutien à mettre en œuvre.

MOTIVATION

I. L'amélioration de la perception de la Région

La perception d'une ville peut être bien différente en fonction des aspects qui sont mis en évidence et des publics qui la génère. Ainsi Bruxelles, malgré de nettes améliorations dans certains domaines (aménagement de l'espace public, rénovation du patrimoine, propreté accrue, ...) garde auprès de certains de ses habitants et de ses visiteurs quotidiens ou occasionnels une image négative notamment en ce qui concerne la propreté et la pollution.

Ce premier axe, qui nécessite l'adhésion de tous les acteurs de la Région et la collaboration de tous les acteurs institutionnels au premier rang desquels l'Etat Fédéral et les Communes bruxelloises, est d'autant plus stratégique qu'il constituera un facteur de succès sine qua non pour les autres axes.

Pour que tous les acteurs, en ce compris les habitants et les visiteurs quotidiens et occasionnels, puissent y adhérer et y participer, le projet doit être largement diffusé et expliqué au-delà même d'une enquête publique. De même, les effets bénéfiques et les réalisations concrètes doivent faire l'objet d'une communication intense et efficace.

Tous les projets similaires dans les régions européennes font l'objet de campagnes d'information importantes et cohérentes associant tous les acteurs (voir à ce sujet plus précisément les Communautés urbaines françaises), le but ultime étant la participation de tous les acteurs et la création d'un sentiment d'appartenance et d'une identité propre.

Pistes proposées

- développer un marketing dynamique de l'image de Bruxelles, de ses atouts et de ses potentialités,
- rationaliser et améliorer sensiblement la promotion touristique en insistant sur l'invitation à la découverte des richesses multiples de la Région,
- développer résolument des zones à circulation lente dans les quartiers historiques centraux et dans quelques quartiers à vocation suprarégionale de première couronne avec attraction de boutiques exclusives (voir opérations 'Vieux Lille' et 'Rive Droite de la Saône à Lyon),
- développer l'attractivité régionale pour les congrès de niveau international et organiser de grands événements urbains porteurs de réelles retombées économiques,
- assurer en dehors de la Région la promotion des grands projets qui y sont développés,
- rénover le bâti et en particulier les façades des immeubles,
- sensibiliser la population à la propreté et au respect des aménagements urbains.

II. L'accroissement de la population et la revitalisation des quartiers

Cet axe ne constitue pas seulement une recherche de solution aux problèmes financiers de la Région. Il a aussi un double objectif : la revitalisation des quartiers et le renforcement de la mixité de la population, notamment par l'accroissement de la présence des revenus moyens.

Cette revitalisation des quartiers, particulièrement dans le centre-ville et la première couronne, doit être réalisée tout en évitant la concentration spatiale des populations les plus démunies dans des poches d'exclusion sociale.

Une attention toute particulière devra être portée aux structures d'accueil et de services pour des populations de tout âge, de tout type familial et de tout niveau de revenus.

Pistes proposées

- amélioration de la qualité de l'environnement résidentiel, protection et mise en valeur du patrimoine et réhabilitation architecturale de son bâti riverain, protection du cadre de vie, des paysages, verdurisation,
- valorisation générale de l'espace public comme lieu de résolution de la mixité sociale, qui ne soit pas réservée aux boulevards prestigieux et aux quartiers en difficulté,
- mesures de réduction du trafic automobile de transit et de la vitesse dans les quartiers résidentiels,
- réservation d'emplacements de parking pour les riverains,
- gestion globale du stationnement au niveau de la Région,
- réduction des sources de nuisances qui contribuent en partie à l'exode des habitants : pollution sonore et de l'air,

- ventilation de l'aide publique en matière de rénovation urbaine en fonction, par exemple, de territoires différenciés,
- poursuite des opérations de rénovation par le logement dans les quartiers les plus dégradés et disqualifiés,
- revitalisation des espaces publics et redéploiement de mesures de soutien de la demande (primes et prêts hypothécaires bonifiés) dans les quartiers anciens adjacents aux précédents et caractérisés par une population à revenus moyens,
- rénovation des logements par les particuliers dans les communes de la seconde couronne, soutenue par une politique globale de préservation du cadre de vie,

- réflexion sur des politiques d'encadrement et de régulation du marché immobilier,

- pratiquer une politique de veille pour repérer les signes avant-coureurs de la dégradation de quartiers,
- développer une politique proactive d'observation et de prévention au niveau des 'friches potentielles de bureaux' dans le centre-ville lors de la délivrance de permis d'urbanisme pour de nouveaux immeubles de bureaux en périphérie intrarégionale,
- lutter contre l'abandon d'immeubles et encourager la réoccupation des immeubles inoccupés.

III. Le renforcement de la cohésion sociale

La Région de Bruxelles-Capitale a connu ces trente dernières années une mutation sociologique importante : exode des revenus moyens et élevés, dualisation sociale et spatiale, accroissement de la part relative de la population étrangère ou d'origine étrangère.

La réussite de la réalisation du deuxième axe nécessite assurément une politique volontariste et spécifique de renforcement de la cohésion sociale pour que la Région soit un lieu multiculturel où chacun puisse trouver sa place et s'inscrire dans un contrat social.

L'intégration passant prioritairement par l'emploi, ce dernier nécessite, pour les populations les plus fragilisées, une meilleure articulation entre préformation et qualification valorisante et des actions spécifiques en termes de préqualification et de remise à niveau. De façon générale, des efforts particuliers doivent aussi être menés au niveau de l'enseignement de base et en particulier au niveau de l'enseignement technique et professionnel.

Il y a également lieu de favoriser le développement général de la formation continue, tant des salariés que des indépendants, et de développer les formations en entreprise.

Enfin, une lutte devra être menée contre la pauvreté et plus particulièrement là où elle est concentrée, dans les quartiers les plus défavorisés.

Pistes proposées

- aborder le problème d'une « discrimination positive » pour l'emploi de bruxellois dans un certain nombre de postes de travail : administration régionale et communale, établissements scolaires, entreprises bénéficiant d'aide régionale,
- adopter une attitude ferme contre les discriminations à l'embauche,
- prendre des initiatives pour remettre dans le circuit d'emploi normal une partie de l'économie souterraine,
- examiner avec les employeurs quelles conditions et quels incitants pourraient les amener à embaucher davantage de personnes issues de groupes fragilisés et à risques en vue de les insérer durablement,
- évaluer de manière permanente et implémenter de manière réaliste le recours aux clauses sociales dans les marchés publics,
- réfléchir avec les enseignants aux mesures adaptées à la spécificité bruxelloise pour favoriser l'égalité des chances dans la formation,
- une politique de mobilité favorisant l'utilisation plus équilibrée entre les différents modes de déplacement ainsi que le contrôle du respect du code de la route particulièrement en ce qui concerne la vitesse et le stationnement.

IV. Le renforcement du rôle et de l'attractivité internationaux de la Région de Bruxelles-Capitale

Jusqu'à présent, la Région de Bruxelles-Capitale a en quelque sorte plus subi sa vocation internationale qu'elle ne l'a gérée. Or, la Région de Bruxelles-Capitale apparaît de plus en plus comme un des principaux centres diplomatiques mondiaux, une place essentielle de congrès et un nœud majeur dans les réseaux internationaux des firmes de consultance.

Des études récentes ont démontré tout l'impact positif du rôle international de Bruxelles sur son économie et celle de la région métropolitaine. La Région devra toutefois veiller à prendre les mesures nécessaires pour rendre harmonieux le développement de ce rôle international. Cela impliquera les concertations et collaborations nécessaires avec les acteurs concernés dans, entre autres, les politiques fiscale, de mobilité et d'environnement.

Le développement du rôle international de Bruxelles, plus spécifiquement par l'accueil de sièges de décision et de centres d'activité de grandes firmes internationales, constitue une option d'axe stratégique importante et impliquera une politique d'image forte et cohérente de la Région vis-à-vis du monde extérieur.

Pistes proposées

- procéder à une analyse comparative internationale des atouts et faiblesses de la Région dans le domaine des services aux entreprises, hors les bureaux internationaux de consultance,
- offre de sites de qualité en deuxième couronne et à proximité des axes structurants pour les entreprises de services et de logistique,
- concentrer les implantations des grands bureaux des administrations publiques ou privées aux seuls sites A existants (théorie ABC),
- gérer les extensions des implantations des institutions européennes, en concertation avec celles-ci et en tenant compte du fait qu'une partie importante de leur personnel habite sur le territoire de la Région, tout en veillant à préserver des espaces disponibles pour d'autres activités économiques valorisantes pour la Région,
- développer davantage l'attractivité régionale pour les congrès de niveau international et organiser de grands événements urbains,
- rationaliser et améliorer sensiblement la promotion touristique en insistant sur l'invitation à la découverte des richesses multiples de la Région,
- développer un marketing dynamique de l'image de Bruxelles, de ses atouts et de ses potentialités.

V. Le développement des secteurs d'activités disposant d'un potentiel de croissance technologique

Ces secteurs, comme par exemple l'imprimerie-édition, l'agro-alimentaire, les nouvelles technologies de l'information et des communications, le secteur de la santé et les industries liées, l'enseignement supérieur, doivent faire l'objet d'une politique économique et urbanistique spécifique et attractive. Ils fournissent également des emplois de tout niveau de qualification.

La politique de soutien à ces secteurs doit être volontariste et transversale et impliquer l'ensemble des instruments (SDRB, SRIB, expansion économique) dont dispose la Région.

Pistes proposées

- Valorisation de l'image de marque 'High Tech' de la Région, en développant le concept de 'valley' regroupant, au sein de grappes, des entreprises à haut contenu technologique,
- poursuite des efforts pour favoriser la croissance d'un pôle santé dans la Région,
- création de business park de haute technologie, en particulier dans le Nord et le Nord-Est de la Région,
- offre de sites de qualité en deuxième couronne et à proximité des axes structurants pour les entreprises de services et de logistique,
- améliorer l'environnement de la zone portuaire et examiner attentivement la valeur ajoutée produite par chacune des entreprises présentes dans cette zone et leurs liens effectifs avec les transports fluviaux et le transport multimodal lié à la voie d'eau,

VI. L'essor économique de la Région au travers d'une meilleure articulation entre recherche et développement économique

En termes de potentiel de recherche scientifique, la Région de Bruxelles-Capitale se situe au dixième rang des régions européennes. Ce potentiel est insuffisamment valorisé et il est particulièrement essentiel d'y intéresser les PME et d'encourager les start-up et les spin-off par une politique spécifique de promotion de l'innovation, politique dans laquelle non seulement les universités mais également les hautes écoles ont un rôle important à jouer, en termes de formation et d'assistance au développement. Joint à la qualité du réseau de télécommunications, ce potentiel de recherche-développement constitue une réelle opportunité d'essor économique pour la Région bruxelloise.

Pistes proposées

- création de business park de haute technologie, en particulier dans le Nord et le Nord-Est de la Région,
- poursuite des efforts pour favoriser la croissance d'un pôle santé dans la Région,
- renforcement de l'image 'High Tech' de la Région,
- aide à l'implantation des PME innovantes et, en particulier, examen des difficultés et coûts réels d'implantation des PME dans la Région,
- incitants et aides au maintien de l'emploi dans ces secteurs.

VII. Le renforcement et le développement de l'attraction et de l'animation commerciales de la Région

La revitalisation urbaine ne peut réussir à défaut de politiques cohérentes de gestion et de revitalisation des noyaux commerciaux.

Le commerce constitue un vecteur de développement de la fonction économique et de l'emploi, un facteur de fixation de l'habitat et nécessite la mise en œuvre d'une politique économique et urbanistique spécifique et attractive.

Dans l'hypercentre et les noyaux limitrophes, le commerce joue non seulement un rôle de distribution pour une vaste zone de chalandise mais doit également participer à l'animation de la Ville et à son attractivité touristique.

Dans les quartiers, la vitalité du commerce de proximité est un élément important du développement urbain.

Le commerce est un secteur fournissant beaucoup d'emplois moins qualifiés à la population bruxelloise.

Il est également important de permettre aux populations les moins mobiles de disposer sur le territoire de la Région d'un approvisionnement diversifié et à prix compétitifs.

Pistes proposées

- renforcement de la mixité des commerces afin d'assurer l'animation dans les noyaux de l'hypercentre au travers d'une politique d'encadrement et de régulation du marché,
- organiser une gestion globalisée des noyaux commerciaux en accompagnant celle-ci de plans de circulation locale audacieux :
 - o élargissement du nombre de contrats de noyaux commerciaux,
 - o mise sur pied d'une structure de coordination générale de la politique du commerce,
 - o amélioration de l'accueil des investisseurs privés,
 - o création d'un Observatoire du Commerce portant sur l'ensemble des noyaux et réalisation d'études prospectives,
- possibilité d'implantation, hors liseré de noyau commercial, de grandes surfaces de distribution spécialisée (nécessitant des surfaces et un charroi importants et n'ayant pas pour vocation d'être localisées dans les liserés) sur des sites spécifiques actuellement en friches,
- valorisation du commerce exclusif dans les noyaux historiques centraux par le développement de zones à circulation lente,
- renforcer et développer l'image artisanale-touristique des produits typiques (chocolaterie, biscuiterie, bière, artisanat d'art...) notamment par la création d'une Maison des Métiers d'Art et de l'Artisanat Bruxellois,
- encourager le logement au-dessus des commerces,
- promouvoir la rénovation du bâti et des façades dans les noyaux,
- analyser les besoins en parkings en fonction de la vocation des noyaux et de leur accessibilité en transports en commun,
- promouvoir les diverses initiatives existantes en matière de prévention à la sécurité.

VIII. Le développement des secteurs d'activités susceptibles de fournir de l'emploi stable notamment à une main d'œuvre moins scolarisée résidant en Région bruxelloise

Une proportion importante des chômeurs bruxellois est caractérisée par un niveau de qualification relativement bas et souffre d'un déficit d'offres de travail et de discrimination à l'embauche. Il convient de souligner l'importance pour le public visé du maintien et du développement de formations adéquates, en ce compris la préqualification (alphabétisation,...).

Il n'en demeure pas moins que des opportunités d'emplois pour les moins qualifiés doivent être recherchées dans les secteurs susceptibles d'en fournir comme, entre autres, le secteur touristique, l'Horeca, le commerce, la rénovation urbaine, les services aux entreprises, les services publics, dans le cadre de la recherche d'une articulation harmonieuse entre secteurs marchand et non-marchand.

La politique de soutien à ces secteurs doit être volontariste et transversale et impliquer l'ensemble des instruments (SDRB, SRIB, expansion économique) dont dispose la Région.

Pistes proposées

(outre la contribution à cet axe stratégique des pistes proposées dans les axes précédents)

- développement des formations et préqualifications,
- développement d'une politique d'aide à l'embauche cohérente et efficace,
- développement de la collaboration avec les secteurs professionnels concernés,
- développement d'actions de rénovation urbaine dans les quartiers en difficulté en y impliquant la main d'œuvre locale, y compris au niveau de l'entretien, de la surveillance, de l'encadrement social,
- développement des services non-marchands aux personnes, en particulier dans les quartiers défavorisés.

*

* *